



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises : Jura

Question écrite n° 50383

Texte de la question

M Andre Lajoinie attire l'attention de Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur la situation faite aux salaries de l'entreprise CODOL de Dole (Jura). En effet, le chef de l'entreprise desengage ses capitaux de cette unite pour les investir en Tunisie et en Hongrie. Il a deja demenage une partie des machines. Alors que cette region est deja durement touchee par le chomage, que seules des entreprises fortes, creatrices de richesses pourront permettre a notre pays de repondre aux besoins de la population, il demande d'intervenir aupres de ce chef d'entreprise afin qu'il revienne sur sa decision de licenciement collectif et qu'il maintienne cette entreprise sur le territoire francais.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire attire l'attention sur la situation des salaries de l'entreprise Codol a Dole (Jura) suite a la decision de fermeture de ce site a la fin de l'annee 1991, entrainant le licenciement de 107 salaries. La direction a du faire face en effet a une baisse du carnet de commande, au cours des deux annees consecutives 1990 et 1991, sur certains produits, qui s'est concretisee par une baisse sensible des resultats du groupe Weil. Il faut ajouter d'autres facteurs d'environnement defavorables a cette entreprise : baisse de consommation dans le secteur de l'habillement avec une modification sensible des habitudes d'achats des menages, evolution des canaux de distribution favorable aux hypermarches et aux grandes surfaces. Face aux decisions prises par le groupe Weil, les pouvoirs publics, et notamment les services de la direction departementale du travail de l'emploi du Jura, ont participe a la negociation en vue d'ameliorer l'accompagnement social des licenciements envisages ; il a notamment ete prevu l'amelioration de l'indemnite de licenciement, la mise en place d'aide a la mobilite geographique, d'appui financier a la creation d'entreprise ainsi que des aides a la formation. Cette action se poursuit puisqu'un projet de reprise d'activite qui concernait une trentaine d'anciens salaries est aujourd'hui a l'etude.

Données clés

Auteur : [M. Lajoinie Andr•](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50383

Rubrique : Textile et habillement

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4776